

**Présentation de  
l'Association canadienne des télécommunications sans fil**

**à**

**la Commission des transports et de l'environnement  
Gouvernement du Québec**

**Le 30 novembre 2007**

INTRODUCTION .....	1
L'engagement de l'ACTS envers la sensibilisation des conducteurs : historique et démarche .....	1
LES FAITS AU SUJET DE LA DISTRACTION.....	2
COMMENTAIRES SUR LES MESURES LÉGISLATIVES PROPOSÉES .....	4
CONCLUSION.....	6
ANNEXE 1: <i>LA ROUTE D'ABORD</i> : RECOMMANDATIONS AUX EMPLOYÉS DU SANS-FIL EN VUE DE FAVORISER UNE ATTITUDE RESPONSABLE AU VOLANT .....	7

## **INTRODUCTION**

L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) préconise depuis longtemps la sécurité des automobilistes et l'utilisation responsable des produits et services sans fil. Par conséquent, l'ACTS est fière de participer à la revue du projet de loi n° 42, la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, menée par la Commission des transports et de l'environnement (ci-après nommée « la Commission »).

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne les questions, l'évolution et les tendances du sans-fil au Canada. L'Association représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de télécommunications fixes sans fil et mobiles par satellite, ainsi que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil. Collectivement, nos membres fournissent 95 % des services sans fil dont se servent les Canadiens et Canadiennes. Au Québec, 4,5 millions de personnes possèdent un téléphone sans fil et s'en servent chaque jour pour appeler des services d'urgence, pour communiquer avec leurs proches et dans le cadre de leur travail.

L'ACTS appuie vigoureusement l'objectif du gouvernement québécois d'améliorer le bilan routier. L'ACTS est d'avis que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public constituent ensemble les meilleurs moyens pour modifier avec succès les comportements. Cependant, si le gouvernement envisage de légiférer en matière de sécurité routière, nous souhaitons lui proposer respectueusement d'élargir la portée de la loi pour sécuriser véritablement les routes du Québec. Nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec s'attaque à toutes les distractions des conducteurs. Se restreindre uniquement aux appareils sans fil, qui selon plusieurs études, se classent au 5<sup>e</sup> ou au 6<sup>e</sup> rang des distractions au volant, ne contribuera qu'à créer un faux sens de sécurité et peut-être légitimer d'autres sources de distractions qui ne sont pas visées par la loi. C'est donc pour cette raison que l'industrie du sans-fil recommande à la province de modifier le projet de loi 42 pour aborder toutes les activités qui pourraient distraire un conducteur de la conduite sécuritaire d'un véhicule motorisé en vue de promouvoir et d'assurer la sécurité sur les routes.

### **L'engagement de l'ACTS envers la sensibilisation des conducteurs : historique et démarche**

L'ACTS est d'avis que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public constituent tous des éléments clés dans la réduction des distractions des conducteurs et dans l'amélioration de la sécurité routière. Notre industrie s'est engagée depuis longtemps à promouvoir la sécurité des automobilistes et elle a travaillé à améliorer la conscientisation du public sur l'importance de demeurer attentif à la route et de conduire de manière sécuritaire et responsable. L'industrie encourage depuis longtemps les conducteurs à adopter ces principes simples et efficaces lorsqu'ils utilisent des appareils sans fil en conduisant :

- Éviter les appels inutiles;
- Être bref;
- Interrompre la communication lorsque les conditions deviennent dangereuses.

Pour ce qui touche les dispositifs mains libres, l'industrie en a toujours encouragé l'utilisation, afin que les conducteurs puissent plus facilement garder les deux mains sur le volant.

Dès 1988, l'industrie du sans-fil a mené des campagnes de sensibilisation publique pour encourager des pratiques de conduite sécuritaire, y compris plusieurs campagnes de sensibilisation dont les slogans étaient : « La prudence avant tout », « Il y a maintes sources de distraction au volant. Ne laissez pas votre cellulaire en être une », « À bord pensez sécurité d'abord » et « La sécurité doit primer ». L'ACTS diffuse également des messages d'intérêt public dans le cadre de ses campagnes de sensibilisation publique, lesquels sont diffusés sur Tele-Ind Montreal, CIVM et CJFP au Québec. Plus récemment, en octobre 2007, l'industrie a lancé à l'échelle nationale, juste à temps pour la saison hivernale, la campagne « Gardez deux yeux sur la route et deux mains sur le volant », en vue d'encourager les conducteurs à conduire de façon sécuritaire et à rester concentrés sur la route, et les messages de cette campagne ont paru au Québec dans le journal Le Soleil et sur cyberpresse.ca.

L'ACTS, en étroite collaboration avec la SAAQ, a également produit *La distraction au volant*, une vidéo pédagogique qui connaît un grand succès. Plus de 35 000 exemplaires de ce film ont été distribués gratuitement à des employeurs, des moniteurs de conduite automobile, des organismes dévoués à la promotion de la sécurité, des assureurs, des corps policiers, des écoles et plusieurs autres organismes. L'industrie du sans-fil a également lancé la campagne « La route d'abord » pour souligner les mesures positives que les personnes peuvent adopter pour atténuer leurs risques au volant. Dans le cadre de cette campagne, les membres de l'ACTS ont adopté les *Recommandations aux employés du sans-fil en vue de favoriser une attitude responsable au volant*. En plus de fournir des renseignements sur d'autres genres de distractions auxquelles font face les conducteurs, ces lignes directrices sont le reflet de l'engagement de l'ACTS envers les initiatives de prudence au volant en milieu de travail, elles donnent des conseils aux employés sur leurs utilisations du sans-fil et les encouragent à ne pas prendre d'appels ni utiliser des services de données pendant qu'ils sont en train de conduire (voir l'annexe 1).

### **LES FAITS AU SUJET DE LA DISTRACTION**

L'ACTS est d'avis que pour augmenter la sécurité routière et réduire le nombre de collisions sur nos routes, les politiques publiques doivent tenir compte d'une catégorie beaucoup plus vaste de distractions au volant, qui consistent en un manque d'attention momentané qui peut avoir des conséquences graves pour le conducteur. Aux États-Unis, la National Highway Traffic Safety Administration estime que la distraction au volant est un facteur dans 20 % à 30 % de l'ensemble des collisions de véhicules à moteur<sup>1</sup>. Les données d'ensemble indiquent qu'il existe de nombreuses autres distractions, comme on peut le constater en examinant le tableau 1.

---

<sup>1</sup> National Conference of State Legislatures (NCSL), *Cell Phones and Highway Safety*, 2005.

**Tableau 1 : Principales distractions en cause dans les accidents signalés (É.-U.)**

Personne, objet ou événement à l'extérieur du véhicule	29,4 %
Ajuster la radio, le lecteur de cassettes ou de CD	11,4 %
Autre occupant du véhicule	10,9 %
Ajuster les commandes du véhicule	2,8 %
Boire ou manger	1,7 %
Utiliser un téléphone sans fil ou composer un numéro	1,5 %

Source : Stutts et al., AAA Foundation for Traffic Safety, 2001. Chiffres fondés sur les données ajustées du Crashworthiness Data System (CDS).

Au Canada, la Saskatchewan General Insurance a étudié 16 183 cas d'accidents de véhicules et a déterminé que 17 % d'entre eux avaient été causés par la distraction du conducteur et que dans 1 % des cas, le conducteur utilisait ou tentait d'utiliser un téléphone cellulaire; 32 % des accidents avaient été causés par une source de distraction se trouvant à l'extérieur du véhicule<sup>2</sup>.

L'étude sur les distractions publiée en 2003 par l'American Automobile Association (AAA), *Distractions in Everyday Driving*, est plus détaillée. L'AAA s'est penchée sur la prévalence et la durée (mesurée en pourcentage du temps passé au volant) des distractions dans la conduite automobile au quotidien, en mesurant les habitudes de conduite de 70 conducteurs à l'aide d'une caméra installée à l'intérieur de leur voiture. L'AAA a démontré que 100 % des conducteurs à l'étude étaient distraits à un moment ou un autre. Comme le démontrent également les données de 2001 (Tableau 1), l'AAA a calculé qu'environ 85 % des conducteurs ont porté leur attention vers un objet situé à l'extérieur du véhicule, 64 % ont ajusté les commandes du véhicule, 54 % ont entretenu une conversation avec un autre occupant du véhicule, 50 % ont mangé ou bu et 30 % ont utilisé un téléphone sans fil.

De plus, dans les seize États américains qui disposent de données publiées sur l'incidence du téléphone sans fil dans les collisions de véhicules à moteur, les données démontrent que les téléphones cellulaires étaient en cause dans moins de 1 % des collisions.

Tableau 2 – Statistiques publiées par les États au sujet de l'utilisation de téléphones cellulaires en cause dans les collisions

Source : NCSL 2005 et 2007

	CA	FL	MI	MN	MT	NE	NY	OK
N <sup>bre</sup> total de collisions	491 083	243 294	576 951	94 969	21 778	75 436	175 218	73 926
Distraction est en cause	5 677	1 796	3 841	28 413	7 105	4 602	32 867	8 868
Distraction en % de l'ensemble des collisions	1,15 %	0,73 %	0,66 %	29,90 %	32,00 %	6,10 %	18,80 %	12,00 %

<sup>2</sup> Voir, entre autres, National Conference of State Legislatures (NCSL), *Cell Phones and Highway Safety: 2006 State Legislative Update*. Mars 2007.

Cellulaire est en cause	611	366	879	223	77	115	216	348
Cellulaire en % de l'ensemble des collisions	0,12 %	0,15 %	0,15 %	0,23 %	0,35 %	0,15 %	0,12 %	0,47 %
Cellulaire en % de la distraction	10,70 %	20,40 %	22,90 %	0,78 %	1,10 %	2,50 %	0,70 %	3,90 %

	PA	TN	TX	WI.	KS	KY	MO	UT
N <sup>bre</sup> total de collisions	147 253	30 933	336 665	2 691	66 703	7 971	182 261	69 539
Distraction est en cause	2 358	s.o.	s.o.	669	911	173	51 973	1 496
Distraction en % de l'ensemble des collisions	1,60 %	s.o.	s.o.	24,9 %	1,37 %	2,17 %	28,52 %	2,15 %
Cellulaire est en cause	139	7	1 032	24	29	1	1 496	164
Cellulaire en % de l'ensemble des collisions	0,09 %	0,02 %	0,28 %	0,89 %	0,04 %	0,01 %	0,82 %	0,24 %
Cellulaire en % de la distraction	5,90 %	s.o.	s.o.	3,60 %	3,00 %	0,58 %	2,88 %	10,96 %

Le fait que les conducteurs passent plus de temps à faire d'autres activités que de se concentrer sur la conduite renforce la nécessité d'un dialogue sur les politiques publiques pour aborder les distractions dans leur ensemble.

### **COMMENTAIRES SUR LES MESURES LÉGISLATIVES PROPOSÉES**

L'ACTS est d'avis que des efforts concertés d'information et de sensibilisation publiques constituent la façon la plus efficace de modifier avec succès les comportements routiers à long terme. Si le gouvernement envisage le recours à une loi, l'ACTS souhaite lui offrir l'aide de l'industrie dans ses démarches pour améliorer la sécurité routière.

Plus précisément, l'industrie du sans fil recommande que le projet de loi 42 soit modifié afin qu'il aborde tous les types d'activités qui pourraient être la cause de distractions pour les conducteurs, et non seulement l'utilisation de téléphones cellulaires portatifs.

La liste suivante – bien qu'elle ne soit pas exhaustive – énumère d'autres activités qui peuvent être cause de distraction au volant :

- utiliser des appareils radio émetteur-récepteur, des ordinateurs portables, du matériel GPS, des jeux vidéos, des lecteurs MP3 et d'autre matériel électronique;
- régler la radio et changer de CD et/ou de cassettes;
- prendre soin d'autres passagers ou s'occuper d'un animal;
- faire sa toilette;
- manger ou boire;
- fumer;
- lire;
- communiquer verbalement, par gestes ou autrement à des personnes dans un autre véhicule;
- réagir à des événements à l'extérieur du véhicule qui n'ont aucun lien avec la conduite ou le contrôle sécuritaires du véhicule.

Plus particulièrement, l'ACTS recommande que le projet de loi 42 soit modifié afin d'inclure une disposition qui interdit toute activité n'ayant aucun lien à la conduite actuelle d'un véhicule et qui nuit au contrôle du véhicule.

#### ***Autres activités visant la promotion de la sécurité routière***

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, l'ACTS croit que l'éducation, la formation et la sensibilisation auprès du public peuvent contribuer à la promotion de la sécurité routière. À ce titre, l'ACTS recommande que le gouvernement du Québec lance des campagnes de sensibilisation auprès du public afin que tous les conducteurs soient sensibilisés aux risques associés à la distraction au volant. L'industrie du sans fil serait ravie d'apporter sa participation et son soutien à tout programme de sensibilisation auprès du public lancé par la province.

De plus, une campagne ciblée visant l'éducation des jeunes et des nouveaux conducteurs concernant les dangers de la distraction au volant aidera également à promouvoir la sécurité routière. Étant donné l'objectif de la réglementation qui vise la création d'un système de délivrance graduelle des permis de conduire, l'ACTS propose au gouvernement du Québec d'inclure un chapitre portant précisément sur les distractions au volant dans les documents pédagogiques à l'égard des nouveaux conducteurs.

À cet égard, afin d'évaluer l'efficacité du projet de loi 42 s'il est adopté, et afin d'évaluer le besoin de modifier la réglementation à l'avenir, les législateurs doivent avoir en main une information fiable sur les causes d'accidents. L'ACTS, par conséquent, suggère que la proposition du ministre des Transports voulant que les services de police du Québec commencent à recueillir et conserver des données sur les rapports d'incidents aux fins de savoir si un accident impliquant un véhicule est causé par l'utilisation d'un appareil sans fil soit élargie afin d'inclure tous les types de distractions du conducteur ainsi que les détails relatifs au type de distraction.

## CONCLUSION

L'ACTS tient à remercier la Commission des transports et de l'environnement de nous avoir donné l'occasion de participer à cet important débat.

L'ACTS préconise depuis longtemps la sécurité des automobilistes et croit fermement que la diminution des accidents de la route ne se réalisera pas si nous ne nous concentrons que sur un seul facteur. Nous devons adopter une approche concertée entre toutes les parties intéressées.

L'industrie du sans fil est heureuse d'avoir l'occasion de collaborer avec le gouvernement du Québec pour faire en sorte qu'une réglementation efficace soit mise en place afin que les routes soient plus sécuritaires et qu'il y ait moins d'accidents.

## **ANNEXE 1: LA ROUTE D'ABORD : RECOMMANDATIONS AUX EMPLOYÉS DU SANS-FIL EN VUE DE FAVORISER UNE ATTITUDE RESPONSABLE AU VOLANT**

La sécurité des Canadiens tient à cœur à l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS), qui, en conséquence, est déterminée à contribuer au premier plan et de façon novatrice à promouvoir de bonnes habitudes de conduite par son programme *La route d'abord*. Dans cette optique, l'Association a formulé des recommandations à l'intention des employés de l'industrie du sans-fil.

L'industrie des télécommunications sans fil reconnaît qu'il importe de faire valoir et d'encourager une utilisation judicieuse des dispositifs mobiles sur la route. Les distractions auxquelles sont exposés les conducteurs – consommation de rafraîchissements, réglage de la radio, conversation prenante ou lecture d'un message texte à l'écran d'un dispositif mobile, par exemple – peuvent compromettre leur habileté à maîtriser leur véhicule et les rendre moins vigilants.

Les recommandations qui suivent sont destinées à assurer la sécurité des employés du sans-fil sur la route en leur faisant prendre conscience des distractions possibles et des moyens de les éviter.

L'industrie du sans-fil estime que la sécurité doit primer. Elle est donc résolue à offrir de la formation, des renseignements et du matériel afin de limiter le plus possible les sources de distraction au volant pour ses employés.

### **Engagement de l'industrie**

L'industrie du sans-fil encourage tous ses employés à avoir une attitude responsable au volant et à soutenir ses activités de sensibilisation à cet égard. Elle les invite, notamment, à remplir le questionnaire préparé par l'ACTS, qui se trouve affiché sur le site Web *La route d'abord* ([www.larouted'abord.ca](http://www.larouted'abord.ca)).

- L'industrie remettra à chaque employé copie de la documentation *La route d'abord* et des conseils relatifs à la sécurité routière.
- L'information relative au programme *La route d'abord* sera diffusée par l'intermédiaire des intranets ou des autres voies de communication internes des entreprises et actualisée régulièrement afin de sensibiliser toujours plus les employés à la question.
- L'industrie invite ses employés à faire eux-mêmes connaître le programme *La route d'abord* aux clients, à leur propre famille et aux membres de leur collectivité.
- En fin de compte, c'est au conducteur que revient la responsabilité de manœuvrer son véhicule de façon sécuritaire. L'industrie du sans-fil incite donc fortement tous ses employés à observer les recommandations énoncées ci-après.

### **Recommandations**

N'oubliez pas que bien des choses peuvent être cause de distraction au volant, entre autres :

- manger ou boire
- lire ou écrire

- employer un dispositif sans fil
- faire sa toilette
- prendre soin des enfants
- converser avec des passagers
- fumer
- régler la chaîne stéréo ou un appareil électronique
- s'occuper d'un animal

Bouclez toujours votre ceinture, et gardez les mains sur le volant et les yeux sur la route.

Lorsque vous êtes au volant :

- Ne faites ou ne prenez un appel que si c'est absolument nécessaire et informez alors votre interlocuteur que vous êtes au volant; s'il y a lieu, interrompez la communication ou rangez-vous sur l'accotement.
- Gardez vos communications téléphoniques au minimum.
- Évitez toute conversation stressante ou émotive, car elle pourrait détourner votre attention de la route. (Il en va de même des conversations avec les passagers.)
- N'ayez jamais recours à un service de transmission de données sans fil, tels la messagerie texte, un navigateur Web ou le courriel.
- N'essayez pas de prendre de notes.
- Arrêtez-vous sur le bord de la route si vous devez composer un numéro à la main ou demandez à un passager de faire le numéro pour vous.
- Laissez la messagerie vocale prendre l'appel quand la circulation est intense, que l'état de la route est mauvais ou que, pour quelque raison que ce soit, il serait imprudent de répondre vous-même.
- Ne faites pas d'appel – à moins de circonstances exceptionnelles – quand le temps, la circulation ou l'état de la route est tel que ce serait imprudent.
- Servez-vous autant que possible d'un dispositif mains libres (que vous aurez pris soin de mettre en marche avant de démarrer le véhicule) afin de pouvoir garder les deux mains sur le volant.
- Utilisez les fonctions de votre appareil qui en facilitent l'emploi ou en permettent le fonctionnement mains libres, comme la composition abrégée (pour programmer les numéros que vous appelez fréquemment), la recomposition et les fonctions commandées par la voix.
- Soyez quand même un bon Samaritain sans fil : faites le 9-1-1 pour signaler tout crime, cas de vie ou de mort, accident ou cas de conduite en état d'ébriété dont vous êtes témoin.

(On recense chaque année au Canada plus de six millions d'appels faits au 9-1-1 ou à un numéro d'urgence à partir d'un téléphone sans fil.)

Engagement de l'ACTS dans le cadre du programme *La route d'abord*

L'ACTS et ses membres ont la sécurité de leurs employés à cœur.

L'ACTS et ses membres continueront de suivre attentivement l'évolution des connaissances scientifiques se rapportant à la distraction au volant.

L'ACTS et ses membres tiendront leurs employés au fait des développements afin de continuer à favoriser une attitude responsable au volant.

L'ACTS et ses membres continueront de solliciter la participation des principaux intéressés et de collaborer avec eux dans le cadre du programme *La route d'abord* en vue de promouvoir une attitude responsable au volant.

**L'ACTS ([www.cwta.ca](http://www.cwta.ca))**

*L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada. Elle représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de messagerie, de télécommunications fixes sans fil et mobiles par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.*

## **BIOGRAPHIE – PETER BARNES**

Peter Barnes occupe le poste de Président et chef de la direction de l'Association canadienne des télécommunications sans fil. Dans ces fonctions, il gère les intérêts des membres de l'association à tous les niveaux de gouvernement et avec les organismes privés.

Monsieur Barnes était auparavant Vice-président, Affaires publiques pour les Entreprises AT&T Canada. À ce titre, il était membre du conseil d'administration d'AT&T Canada services interurbains. Il a aussi été Vice-président, Affaires gouvernementales et réglementaires avec Mobilité Canada. Dans cette capacité, il a aussi servi comme membre du conseil d'administration et vice-président du conseil de l'Association canadienne des télécommunications sans fil. Avant cette nomination, il a occupé plusieurs postes de cadres supérieurs dans les secteurs privé et public.

Monsieur Barnes œuvre aussi dans le domaine du bénévolat. Il est présentement un des trois membres canadiens du comité consultatif des gens d'affaires du forum de L'APEC (Coopération économique de la zone Asie-Pacifique), Président du conseil d'administration de la Fondation de l'Université d'Ottawa, vice-président de l'Orchestre Symphonique de Gatineau et membre du conseil d'administration de la Fondation du Temple de la renommée des télécommunications du Canada

Monsieur Barnes est diplômé des universités d'Ottawa et de Montréal et de l'École nationale d'administration publique.



## LA ROUTE D'ABORD

### La distraction au volant

#### Qu'est-ce que c'est?

La distraction au volant est un moment d'inattention de la part du conducteur, qui peut être dû à toutes sortes de choses. Elle constitue aussi un grave problème.

Tout conducteur peut être distrait par quelque chose qu'il aperçoit ou qui se produit à l'extérieur de son véhicule. Ce peut être un autre automobiliste ou encore une affiche. Selon des études faites par l'Etat de Pennsylvanie et l'American Automobile Association ([www.aaafoundation.org](http://www.aaafoundation.org)), de 20 % à 30 % des distractions qui causent un accident sont de source externe. Autrement dit, le conducteur impliqué dans l'accident a été distrait par un objet ou une personne qui se trouvait à l'extérieur de son véhicule ou un incident survenu à proximité.

À bord du véhicule, les sources de distraction possibles sont également nombreuses. Ce peut être :

- manger ou boire
- lire ou écrire
- employer un appareil sans fil
- faire sa toilette
- prendre soin des enfants
- converser avec des passagers
- fumer
- régler la chaîne stéréo ou un appareil électronique
- s'occuper d'un animal

De plus en plus, il ressort des études se rapportant à la distraction au volant que le conducteur doit concentrer son attention sur une tâche seulement : celle de conduire son véhicule. D'après les recherches menées, il est de plus en plus clair également que, dans l'ensemble, faire plusieurs choses en même temps compromet l'habileté du conducteur à concentrer son attention sur la route. Des chercheurs de la Johns Hopkins University ont constaté au cours d'une étude récente que les conducteurs forcés de partager leur attention entre des signaux visuels et sonores étaient plus lents à réagir.<sup>1</sup>

#### Que fait l'industrie du sans-fil?

Bien que ce soit en fin de compte au conducteur que revient la responsabilité de manoeuvrer son véhicule de façon sécuritaire, il importe de sensibiliser les gens au problème de la distraction au volant, afin d'accroître la sécurité routière. L'industrie canadienne des télécommunications sans fil

---

<sup>1</sup> Sarah Shomstein et Steven Yantis, « Control of Attention Shifts between Vision and Audition in Human Cortex », *The Journal of Neuroscience*, vol 24, n° 47 (le 24 novembre 2004), Baltimore, Johns Hopkins University, p. 10702-10706.

s'emploie depuis plusieurs années à rappeler aux Canadiens que, lorsqu'ils sont au volant d'un véhicule, ils doivent concentrer leur attention sur « la route d'abord ».

Elle préconise depuis longtemps une ligne de conduite stricte, mais très simple, en ce qui a trait à l'utilisation d'un dispositif sans fil au volant:

- Évitez de faire inutilement des appels.
- Soyez bref.
- Interrompez la communication lorsque les conditions deviennent dangereuses.

Au fil des ans, l'ACTS a pris diverses mesures en vue de promouvoir une attitude responsable au volant. Elle a réalisé la vidéo éducative *La distraction au volant* en collaboration avec le Conseil canadien de sécurité; elle a produit un message d'intérêt public qui a été diffusé à la grandeur du pays, à l'antenne des stations de radio et de télévision, et elle a monté un site Web, [www.laroutedabord.ca](http://www.laroutedabord.ca), où elle offre maintenant un questionnaire interactif et des renseignements sur la sécurité routière. De plus, les sociétés de l'industrie du sans-fil qui l'épaulent dans ce projet ont toutes une politique interne incitant leurs employés à agir de façon responsable au volant.

L'Association poursuivra ses efforts en vue de sensibiliser les automobilistes à l'importance d'un emploi judicieux de leur téléphone cellulaire au volant.

#### **Que peuvent faire les gouvernements pour encourager une attitude responsable au volant?**

La constatation la plus importante des études effectuées est que c'est l'accumulation des sources de distraction possibles qui présente un risque pour les automobilistes. La législation routière des provinces et territoires autorise la police à déposer une accusation contre tout conducteur qui ne fait pas preuve de la prudence et de l'attention nécessaires. Elle doit être appliquée dans toute sa portée, et il faut encourager la police à y avoir recours.

Il est reconnu que l'utilisation d'un téléphone sans fil à bord d'un véhicule a des avantages, entre autres, celui de permettre de demander de l'aide en cas d'urgence, de signaler un danger ou encore d'informer la police de la présence d'un conducteur en état de facultés affaiblies ou au comportement agressif. Il se fait chaque année au Canada près de six millions d'appels au 9-1-1 ou à un numéro d'urgence à partir d'un téléphone sans fil. En fait, la sécurité et les autres avantages que procure l'usage d'un cellulaire à bord de véhicules ont mené à divers projets de collaboration avec les services de police, telles la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et bien d'autres, d'un bout à l'autre du pays.

C'est en faisant prendre conscience aux conducteurs de TOUTES les sources de distraction possibles qu'on pourra vraiment favoriser la sécurité routière. L'ACTS entend poursuivre ses efforts en ce sens et invite le concours des gouvernements provinciaux et locaux sous ce rapport. Pour comprendre la distraction au volant, il faut l'observer et l'étudier. L'ACTS encourage donc les gouvernements à s'engager à en examiner toutes les formes.

*L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada. Elle représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de messagerie, de télécommunications fixes sans fil et mobiles par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.*

## **L'ACTS et l'industrie canadienne du sans-fil**

### *Le sans-fil canadien : une réussite d'une ampleur croissante*

En tout juste vingt ans, les produits, les services et les réseaux de télécommunication sans fil se sont si bien intégrés au mode de vie et au milieu de travail des Canadiens qu'ils sont maintenant indispensables à l'économie et à la société canadiennes. Aujourd'hui, la moitié des habitants du pays ont un téléphone cellulaire, et plus de 25 000 d'entre eux travaillent dans l'industrie même ou dans un domaine connexe. Les télécommunicateurs sans fil ont un chiffre d'affaires collectif de 11 milliards de dollars par année.

Une vive concurrence, un marketing ingénieux et un service à la clientèle hors pair expliquent en partie cette croissance phénoménale. Qui plus est, les différents joueurs savent faire preuve d'esprit d'équipe au besoin, et collaborer pour fournir aux consommateurs canadiens les services qu'ils demandent, comme la messagerie texte inter-réseaux, les numéros abrégés communs et des points d'accès Wi-Fi publics compatibles avec tous leurs réseaux.

Dans la course à l'expansion des marchés, les sociétés sans fil canadiennes ont également démontré qu'elles peuvent livrer concurrence à l'échelle mondiale. Elles sont agiles, habiles et disposées à collaborer avec des partenaires de tous les milieux.

Aujourd'hui, les Canadiens ont accès à des réseaux sans fil numériques étendus, leur permettant de bénéficier des avantages de la réseautique partout, en tout temps. Les exploitants du sans-fil leur offrent tous un assortiment de dispositifs mobiles, leur procurant – en sus d'un moyen de téléphoner où et quand bon leur semble – une connexion permanente au courriel, à la messagerie instantanée, au réseau de leur entreprise et au Net.

Nous sommes véritablement à l'ère des communications mobiles... des communications définies par l'inventivité maintes fois démontrée de l'industrie canadienne du sans-fil, sa détermination indéniable et sa réceptivité manifeste aux attentes du client.

### **Investissement et création d'emplois au Canada**

- Les télécommunicateurs sans fil canadiens investissent plus de 1 milliard de dollars dans l'infrastructure de communication téléphonique mobile chaque année.
- Les membres de l'ACTS paient plus de 150 millions de dollars par année en droits de licence, soit plus des deux tiers des droits perçus par Industrie Canada auprès de l'ensemble des utilisateurs du spectre.
- L'industrie canadienne du sans-fil emploie environ 25 000 Canadiennes et Canadiens. La plupart de ces gens occupent des postes très spécialisés, où ils gagnent, en moyenne, 30 % de plus que le Canadien moyen. L'industrie soutient par ailleurs des milliers d'autres emplois dans des secteurs connexes.
- La demande de travailleurs hautement qualifiés est si forte que les établissements d'enseignement postsecondaire créent des programmes d'études axés expressément sur les besoins de l'industrie.

...2

## **Le marché canadien**

- Le téléphone sans fil est l'un des produits de consommation qui se sont répandus le plus rapidement. Aujourd'hui, plus de la moitié des Canadiens sont abonnés à la téléphonie mobile.
- À la fin de 2006, il y avait 18,5 millions d'abonnés du sans-fil au Canada, ce qui correspond à un taux de pénétration du marché national de quelque 58 %. S'appuyant sur des études récentes, l'ACTS estime que plus de 70 % de la population des grands centres urbains a adopté ce mode de communication et que ce taux approche les 80 % dans certaines régions métropolitaines.
- Malgré l'éparpillement de sa population, relativement peu nombreuse, dans l'immensité de son territoire – ou peut-être, au contraire, en raison de cet éparpillement –, le Canada a été, et demeure un chef de file du domaine de la technologie et des réseaux de télécommunication. Et pour une industrie qui a tout juste vingt ans, le sans-fil canadien a connu une expansion tout à fait remarquable. Plus de 98 % des Canadiens peuvent maintenant se prévaloir de services sans fil.
- Le Canada se classe continuellement parmi les 10 pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui en compte plus de 30, où les services sans fil sont les moins coûteux. En fait, les prix en vigueur ici sont passablement inférieurs à ceux qui ont cours aux États-Unis pour deux des trois principaux ensembles de services que compare l'OCDE.
- Les deux tiers des ménages canadiens ont accès à un téléphone sans fil.
- Les Canadiens envoient plus de 18 millions de messages texte par jour.
- Chaque année, plus de 6 millions des appels acheminés au 9-1-1 ou à un numéro semblable le sont à partir d'un téléphone sans fil.
- En 2005, les produits d'exploitation de l'industrie s'établissaient à 11 milliards de dollars.
- Quarante-sept pour cent de toutes les liaisons téléphoniques en usage au Canada sont maintenant sans fil.

*L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) fait autorité pour tout ce qui touche le sans-fil au Canada. Elle représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de messagerie, de télécommunications fixes sans fil et de télécommunications mobiles par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.*

### **Renseignements :**

Marc Choma, *directeur des communications*  
(613) 233-4888, poste 107  
mchoma@cwta.ca

## Mission

*« Contribuer à la croissance et à la prospérité de l'industrie canadienne du sans-fil en se faisant le porte-parole de l'opinion concertée de cette dernière auprès des gouvernements, des médias et du public et en préparant la voie à de nouveaux débouchés. »*

L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada, son évolution, ses tendances et tout ce qui s'y rapporte. Elle représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radio-communications mobiles, de messagerie, de télécommunications fixes sans fil et par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.

Sa fonction première est de défendre les intérêts de l'industrie auprès du gouvernement et des divers organismes de réglementation. L'Association collabore de près avec Industrie Canada et le CRTC, afin d'exercer sur la politique gouvernementale une influence qui bénéficiera à l'industrie des télécommunications sans fil et lui permettra de poursuivre sa croissance et son expansion.

L'ACTS veille également à faire mieux connaître l'industrie et à la promouvoir auprès des entreprises, du consommateur, des médias et du grand public. Elle tient lieu de centre d'information sur le sans-fil, tenant des statistiques et toutes sortes de renseignements à son sujet, faisant l'analyse des tendances et des derniers perfectionnements et évaluant leurs retombées.

*Wireless Telecom*, magazine couleur tiré à plus de 8 000 exemplaires trois fois par année, offre des articles de fond sur le marché, les services, la technologie et les nouveaux produits. On y trouve également les dernières nouvelles de l'industrie et un compte rendu des événements récents. Cette revue professionnelle est produite et publiée par le personnel de l'ACTS même.

L'ACTS produit d'autre part diverses publications d'intérêt public sur des questions de santé et de sécurité qui sont liées aux télécommunications mobiles.

### Renseignements :

Marc Choma, directeur des communications  
(613) 233-4888, poste 107 mchoma@cwta.ca

Lutte contre les rebelles kurdes

# Washington promet de l'aide à la Turquie

ANKARA — La secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice a assuré hier les autorités turques que les rebelles kurdes basés dans le nord de l'Irak représentaient une «menace commune» pour les États-Unis, l'Irak et la Turquie, et elle a promis que Washington aiderait davantage Ankara à lutter contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

«Nous considérons cela comme une menace commune, pas seulement pour les intérêts de la Turquie, mais aussi pour les

intérêts des États-Unis», a-t-elle affirmé lors d'une conférence de presse commune avec le ministre turc des Affaires étrangères Ali Babacan. «Il va falloir de la persévérance, il va falloir de l'engagement. C'est un problème très difficile».

Washington craint qu'une incursion transfrontalière de la Turquie ne plonge dans l'instabilité la région la plus calme d'Irak, et crée un précédent pour d'autres pays, comme l'Iran, qui est aussi en conflit avec les rebelles kurdes.

Mais Ankara affirme que si Washington ne prend pas des mesures concrètes contre le PKK, la Turquie lancera une attaque.

«Nous attendons beaucoup des États-Unis. Nous sommes arrivés à un point où l'on a épuisé les mots, et où l'action est nécessaire», a déclaré Ali Babacan. Mais il a aussi signalé que la Turquie pourrait vouloir consulter Washington avant de lancer une attaque contre les rebelles.

«Nous avons une vision com-

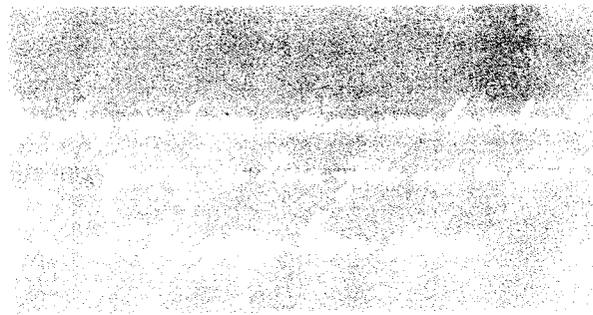
mune: le fait de prendre tous les problèmes ensemble et d'y apporter des solutions», a ajouté M. Babacan. «Notre souhait, c'est que les États-Unis, qui ont eux-mêmes été la cible d'attaques terroristes, comprennent la position difficile dans laquelle nous sommes et la colère que nous ressentons».

M<sup>me</sup> Rice a souligné que les États-Unis cherchaient à améliorer les échanges de rensei-

gnements et d'informations avec la Turquie, alliée de l'OTAN, et qu'elle avait commencé à parler avec les dirigeants turcs de solutions à long terme.

Elle a aussi assuré que Washington accentuerait la pression sur le gouvernement du premier ministre irakien Nouri al-Maliki pour sévir contre les rebelles kurdes opérant dans le nord du pays.

ASSOCIATED PRESS



L'industrie canadienne du sans-fil vous rappelle de conduire avec prudence.

Mettez à l'essai vos compétences au volant au



Fondation franco-ontarienne

11<sup>e</sup> Cuvée de Vins et fromages  
le 29 octobre dernier

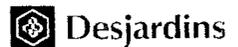


Félicitations à Jeannine Legault, qui fut remise l'insigne de l'Ordre de la Pléiade par le Dr Bernard Patry.



Don de 10 000 \$ de Robert Sanscartier, président des Entreprises S&S Bolton remis à Claude B. Gingras, président de la Fondation et Mauril Bélanger, trésorier.

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES



Pigeon Experts-Comptable & Courtier d'Assurance  
Insurance Broker / Risk Consultants

Cimetière Beechwood • Collège universitaire Glendon • Heenan Blaikie  
La Cité collégiale • Université Saint-Paul • Université de Guelph - campus d'Alfred  
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)  
Sterling Ford Sales (Ottawa) Inc. • Me Julie I. Guindon, avocate et notaire

Info@fondationfranco-ontarienne.ca www.fondationfranco-ontarienne.ca

# L'INFLUENZA

CEUX QUI L'ONT DÉJÀ ATTRAPÉE SE FONT VACCINER.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande le vaccin contre l'influenza (la grippe).

Vaccin gratuit pour les personnes de 60 ans et plus, pour celles qui sont atteintes d'une maladie chronique, pour les enfants de 6 à 23 mois, et pour leurs proches.

www.msss.gouv.qc.ca/influenza

Santé et Services sociaux Québec

# Des images et des voix de la crise humanitaire au Congo

JOONEED KHAN

*Ondes de choc*, un documentaire canadien sur le courageux travail de journalistes au Congo-Kinshasa, nous entraîne dans l'énorme crise humanitaire qui sévit dans l'est de ce pays d'Afrique centrale, par le biais de la vie quotidienne de ses acteurs et actrices.

C'est le pari réussi de Pierre Mignault et Hélène Magny, deux anciens de Radio-Canada ayant travaillé avec Radio-Okapi, média qui soude ce pays, grand comme l'Europe de l'Ouest, par une libération de la parole très mal reçue par les décideurs et seigneurs de guerre.

C'est dire que la centaine de journalistes de Radio-Okapi, avec huit stations couvrant en cinq langues toute la République démocratique du Congo, sont dans la mire des pouvoirs dont ils dénoncent les abus et les carences.

José Menga séjourne au Canada pour parler du film et de son dur métier. On le voit menacé de mort par le chef de police de Kisangani dans les bureaux de celui-ci, en

présence d'un témoin, pour un reportage sur les conflits entre policiers.

## Un collègue assassiné

On le voit cherchant à fortifier sa petite maison. Il aura fallu de fortes pressions pour que Kinshasa mute le chef de police, «qui a eu d'autres ennuis dans son nouveau poste et qui a fini par être limogé», a dit Menga à *La Presse*.

Serge Maheshe, de la station de Bukavu, n'a pas eu cette chance: le 13 juin, alors qu'il était avec deux amis, il était accosté par deux militaires et abattu. «Les amis et deux civils ont été condamnés à mort, a dit Menga. Les civils disent maintenant avoir été soudoyés pour inculper les deux amis. Les soldats, eux, courent toujours.»

André Kitenge, collègue de Menga à Kisangani, s'aventure sur le fleuve Congo vérifier des rapports d'exactions commises par des soldats. Les paysannes disent qu'ils les rançonnent sous la menace de sévices. Les soldats disent qu'ils ont faim.



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE © Pierre Mignault et Hélène Magny montrent la crise humanitaire qui sévit au Congo-Kinshasa par le biais du quotidien de journalistes comme José Menga (au centre).

En studio, l'ambassadeur britannique fait face au sous-ministre de la Défense. «Il y a un budget de 6 millions de dollars pour les soldats», dit-il. «Oui,

il y a des cas d'indiscipline qui, s'ils ne sont pas réglés, ouvrent un boulevard sur l'impunité», admet le sous-ministre. Des Grands Lacs jusqu'à

l'Atlantique, les Congolais ont l'oreille vissée à leurs récepteurs. Ce genre d'informations leur donne force et confiance.

## Au cœur des combats

De Goma, Jules Ngala s'en va à Rutshuru, vérifier des rapports de combats qui auraient fait 50 morts. Une vingtaine de Casques bleus de la MONUC l'escortent dans leurs jeeps. Un habitant montre sa maison pillée. Une femme qui allaite son bébé a été violée, mais elle a peur de demander un test de dépistage du VIH/Sida.

«L'escorte de la MONUC, c'était à cause du territoire où ont lieu des combats. En général, nous travaillons sans protection», dit Menge. En frôlant la mort à chaque tournant, car c'est cela, être journaliste indépendant au Congo.

L'avenir de Radio-Okapi est incertain. «Elle a été lancée par la Fondation Hironnelle, de Suisse, et l'ONU et le Canada, contribuent fortement à ses finances», expliquent Pierre Mignault et Hélène Magny. «Qu'en sera-t-il quand l'ONU partira? Comment pérenniser cet outil de démocratisation et de liberté d'expression? La question préoccupe tous les Congolais», disent-ils.

*Ondes de choc* est présenté ce soir à la télé de Radio-Canada à 22h30, dans le cadre de l'émission *Zone doc*, après le téléjournal.

Faculté de l'éducation permanente  
La faculté d'évoluer

## Faites connaissance... avec nos programmes

### COMMUNICATION

Communication appliquée · Communication promotionnelle  
Français langue seconde pour non-francophones  
Journalisme · Publicité · Rédaction  
Relations publiques · Traduction I et II

### ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

#### GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité  
Gestion des services de santé et des services sociaux  
Relations industrielles

#### INFORMATIQUE – modules

#### INTERVENTION

Coopération internationale - NOUVEAU  
Criminologie · Droit · Intervention auprès des jeunes  
Intervention en déficience intellectuelle  
Petite enfance et famille · Toxicomanies  
Violence, victimes et société

#### SANTÉ

Gérontologie · Santé communautaire  
Santé et sécurité du travail · Santé mentale

CAMPUS | CAMPUS RÉGIONAUX | FORMATION À DISTANCE

### HIVER 2008

514 343.6090 1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca



Université **um**  
de Montréal



LA ROUTE D'ABORD

L'industrie canadienne du sans-fil vous rappelle de conduire avec prudence.

Mettez à l'essai vos compétences au volant au

# Arbour defends record on rights

Accused of failing to take public action on bias against Jews

STEVEN EDWARDS  
CANWEST NEWS SERVICE

UNITED NATIONS - Canada's Louise Arbour, the top human rights official at the United Nations, has denied accusations from a prominent UN watchdog organization that she has "failed to take any public action" on bias against Jews.

"The high commissioner for human rights has continuously condemned the multiple forms of intolerance and discrimination, including anti-Semitism, racial discrimination and xenophobia," spokesperson for Arbour said in a statement issued yesterday.

"The high commissioner has used the various tools and mechanisms at her disposal, including through support to the relevant special procedures mandates, to denounce and demand reforms in these areas, as well as reminding states of their obligations to promote and protect all human rights, everywhere and at all times."

An extensive study of anti-Semitism at the world body was released by the monitoring group UN Watch on Thursday. It reported it had been unable to find any examples of Arbour publicly confronting anti-Semitism while serving as the UN's chief advocate of human rights. The former Canadian supreme Court justice is now in her third year as the UN's top human rights official.

"Ms. Arbour holds one of the world's leading moral pulpits and her potential influence is significant," says the 64-page report. "The high commissioner has an obligation to speak out."

Jewish groups have for years complained that the UN is a hotbed of anti-Semitism. The world body's 1975 General Assembly resolution equating Zionism with racism only served to reinforce that view for many. U.S.-led campaigning resulted in the measure's revocation in 1991 but Arab and Muslim nations in the assembly continue to

muster what have become known as "automatic majorities" to push through resolutions that are frequently anti-Israel, and many of them arguably anti-Semitic.

"The UN record on anti-Semitism has at times fallen short of our ideals," said Hillel Neuer, UN Watch executive director who, like Arbour, is originally from Montreal.

While the report seeks to address anti-Semitism throughout the UN system, almost 10 per cent of the focus is on Arbour, who is responsible for co-ordinating the bulk of the world body's human rights activities.

The report does, however, praise other senior UN officials who have spoken out against such things as Iran's Holocaust denial, including Secretary-General Ban Ki-moon, his predecessor, Kofi Annan, and UN racism expert Doudou Diene.

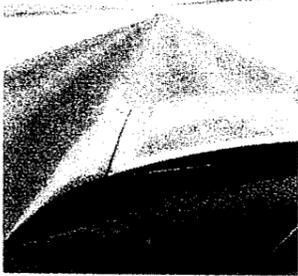
UN Watch said it called on Arbour's office to point out where its research may be mistaken but received no reply. Arbour's office issued its two-sentence response yesterday in answer to a request for comment from CanWest News Service on Thursday.

Though affiliated with the American Jewish Congress, UN Watch comments on a broad range of human rights concerns. But since the Geneva-based group mainly monitors the activities of the Human Rights Council, based in the same city, most of its commentary relates to Israel, the council's overwhelming focus.

In its report, UN Watch criticizes Arbour for failing to rebuke Iranian President Mahmoud Ahmadinejad over his repeated calls to "wipe Israel off the map." It adds she ignored a plea this year from more than 40 human rights activist groups to use the UN's second annual Holocaust commemoration to condemn the Iranian government's denial of the Nazi massacre of Jews and others.



FOCUS ON DRIVING



Canada's wireless industry reminds you to drive responsibly.

Put your driving skills to the test at

## Montrealers! Talk to each other!

Join the discussion through letters to the editor, daily on the Editorial Page of The Gazette.

Honda Fall  
**Roundup**  
EVENT

Exclusive Deals for Canadian Riders.

